



## CONSEIL MUNICIPAL

### 3eme SÉANCE

Madame la Maire soussignée  
certifie que le compte rendu  
de la présente délibération  
a été affiché dans les délais légaux

### SÉANCE DU 21 JUIN 2018

Il an deux mille dix huit, le 21 juin, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINTE-GEORGES, se sont réunis à 19h30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire le 14 juin, conformément à l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### ETAIENT PRÉSENTS

Sylvie ALTMAN, Daniel HENRY, Laurent DUTHEIL (jusqu'au point 13), Elsa BARDEAUX, Sylvie RICHETON, Charles KNOPFER (jusqu'au point 12), Yannick PILATTE, Guillaume POIRET, Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Bénédicte BOUSSON-JANEAU, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Omar CHERIGUENE, Soazic DEBBACHE, Birol BIYIK, Mohamed BEN YAKHLEF, Alexandre BOYER, Insaf CHEBAANE, Julia MORO, Nadia BEN MOUSSA (à partir de l'approbation du compte rendu analytique du conseil municipal du 12 avril 2018), Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Kristell NIASME (jusqu'au point 4).

### ABSENTS REPRESENTÉS

Laurent DUTHEIL a donné procuration à Bénédicte BOUSSON-JANEAU (à partir du point 14)

Charles KNOPFER a donné procuration à Marema GAYE (à partir du point 13)

Maurice BELVA a donné procuration à Soazic DEBBACHE

José GRACIA a donné procuration à Christian JONCRET

Marc THIBERVILLE a donné procuration à Daniel HENRY

Mariam DOUMBIA adonné procuration à Nathalie DINNER

Kalayarasi RAVIENDRANATHAN a donné procuration à Sylvie RICHETON

Nadia BEN MOUSSA a donné procuration à Mohamed BEN YAKHLEF (jusqu'à l'approbation du compte rendu analytique du conseil municipal du 13 mars 2018)

Stéphanie ALEXANDRE a donné procuration à Guillaume POIRET

Kristell NIASME a donné procuration à Philippe GAUDIN (à partir du point 5)

### ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

Sabah CABELLO SANCHEZ

Mubbashar KHOKHAR

Imen GUEDDA

Jean-Paul ESPINAR

Jocelyne LAVOCAT

Dominique JOLY

Anastasia MARIE DE FICQUELMONT

### PARTICIPAIENT A LA RÉUNION

Manuel MENAL, Directeur général des services

Eugène MONTANTIN, Directeur général adjoint des services

Cindy RODRIGUES, Directrice générale adjointe des services

Agnès BONHOMME, Directrice générale adjointe des services

Laura BAILLY, Responsable du service de l'achat public

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Bénédicte BOUSSON JANEAU a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. M Manuel MENAL, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Désignation du Secrétaire de séance  
Appel nominal

Affaires traitées en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

• **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 mars 2018**

Le conseil municipal,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,  
approuve le compte rendu analytique du 13 mars 2018.

• **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2018**

Le conseil municipal,  
Par 30 voix pour,  
Birol BIYIK et Kristell NIASME s'étant abstenus,  
approuve le compte rendu analytique du 12 avril 2018.

**URBANISME, AMENAGEMENT, COMMERCES ET ACTIVITES ECONOMIQUES**

**Commerces**

**1- M DAVIDÉ – Approbation de la convention avec l'Office Public de l'Habitat (OPH) de Villeneuve-Saint-Georges pour le suivi locatif des locaux d'activité de l'OPH**

Le conseil municipal,  
Par 31 voix pour,  
Nathalie DINNER n'ayant pas pris part au vote,

approuve le projet de convention de partenariat entre l'OPH de Villeneuve-Saint-Georges et la Commune pour le suivi locatif des locaux d'activité de l'OPH de Villeneuve-Saint-Georges, ci annexée.

autorise la Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents administratifs et financiers y afférents.

**Urbanisme**

**2- M KNOPFER – Projet Pasteur : Déclassement de parcelles communales cadastrées AO 228 sise 30 rue Jules Guesde, AO 239 sise 31 avenue Carnot et AO 240 pour partie sise 37 avenue Carnot**

Le conseil municipal,  
Par 26 voix pour,  
Birol BIYIK, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN et Kristell NIASME ayant voté contre,  
Michel FAÏSSE s'étant abstenu,

approuve le principe de désaffectation des parcelles AO 228 sise 30 rue Jules Guesde, AO 239 sise 31 avenue Carnot et AO 240 pour partie sise 37 avenue Carnot, qui devra être effective au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024, en fonction de la réalisation du projet de construction,

prononce le déclassement anticipé des parcelles AO 228 sise 30 rue Jules Guesde, AO 239 sise 31 avenue Carnot et AO 240 pour partie sise 37 avenue Carnot, conformément aux dispositions de l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques,

autorise la Maire à mettre en œuvre et signer l'ensemble des documents administratifs et financiers y afférents.

**3- M KNOPFER – Projet Pasteur : Enquête publique de déclassement d'une partie du domaine public communal située rue Pasteur**

Le conseil municipal,

Par 26 voix pour,

Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN et Kristell NIASME ayant voté contre,

Birol BIYIK et Michel FAÏSSE s'étant abstenus,

émet un avis favorable au principe du déclassement d'une partie du domaine public communal, rue Pasteur, d'une superficie de 39 m<sup>2</sup> tel que représenté dans le document d'arpentage qui sera intégré au dossier d'enquête publique, en vue de la réalisation d'une opération de construction de logements et locaux d'activité et commerciaux

autorise Madame la Maire à lancer l'ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement d'une partie du domaine public communal en vue de son incorporation dans le domaine privé communal.

précise que le conseil municipal devra se prononcer sur le déclassement définitif de cette partie de domaine public communal à l'issue des formalités liées à l'enquête publique préalable.

**Aménagement**

**4- Mme la Maire – Approbation de la convention d'ingénierie stratégique de développement 2018-2020 avec l'EPA ORSA**

Le conseil municipal,

Par 31 voix pour,

Birol BIYIK s'étant abstenu,

approuve la convention d'ingénierie stratégique et de développement 2018-2020 de l'EPA ORSA,

autorise Madame le Maire ou son suppléant à signer ladite convention et tout document y afférent,

valide l'inscription de la participation financière dans le budget communal.

## HABITAT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

### Environnement

**5- M THIBERVILLE – Intégration de la Commune de Villeneuve-Saint-Georges au périmètre d'une concession de service public, lancée par Île-de-France Mobilités, permettant de déployer des vélos à assistance électrique en location longue durée (VAELD)**

Le conseil municipal,

Par 31 voix pour,  
Laurent DUTHEIL n'ayant pas pris part au vote,

approuve l'intégration de la Commune de Villeneuve-Saint-Georges au périmètre de la concession de service public mise en place par Ile de France Mobilités permettant de déployer des vélos à assistance électrique en location longue durée sur l'ensemble du territoire de l'Ile-de-France

autorise la Maire à signer les documents administratifs se rapportant à la présente délibération.

## FINANCES, TRAVAUX, PERSONNEL ET AFFAIRES GENERALES

### Finances

**6- M HENRY - Renouvellement des garanties d'emprunt communales de l'office public de l'habitat (OPH) de Villeneuve-Saint-Georges**

Le conseil municipal,

Par 31 voix pour,  
Nathalie DINNER n'ayant pas pris part au vote,

confirme la poursuite de la caution solidaire et indivisible de la Commune de Villeneuve-Saint-Georges sur le capital restant dû des prêts de l'OPH suivants :

N° Prêt	Type	Date d'échéance suivante	Taux d'intérêt à l'échéance suivante	Durée résiduelle	Capital restant dû	Index
1183085	PAM 10	01/03/2019	1,35	3	108 709,54	TLA
1183091	PAM 10	01/03/2019	1,35	3	367 541,76	TLA
1032619	PALUL01	01/07/2018	1,95	7	2 334 337,53	TLA
271689	PLA8802	01/12/2018	2,05	7	880 536,00	TLA
362105	PLA8803	01/08/2018	2,05	9	1 210 798,27	TLA
1094022	PRUAS01	01/10/2018	1,40	10	96 018,92	TLA
1241122	PAM 10	01/03/2019	1,35	20	3 611 978,56	TLA
5069367	PAM 10	01/09/2018	1,35	23	1 861 621,00	TLA
1081672	PLUS 02	01/01/2019	1,75	29	487 837,73	TLA
			1,63	15,06	10 959 379,31	

**7- M HENRY - Constatation d'extinction de créances dans le cadre de procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire**

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents et représentés,

constate l'effacement de dettes pour un montant de 4 705,83 € des titres de recettes annexés à la présente délibération,

dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice considéré.

**8- M HENRY - Approbation des comptes de gestion 2017 - Budget principal et budget annexe du théâtre**

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents et représentés,

déclare que les comptes de gestion - dont les tableaux d'exécution budgétaire figurant en annexe de la présente délibération, dressés pour l'exercice 2017 par la Trésorière, pour le budget principal et le budget annexe théâtre, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**9- M HENRY - Approbation des comptes administratifs du budget principal et du budget annexe du théâtre**

Le conseil municipal,

Hors la présence de la Maire,

Par 25 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) s'étant abstenus,

approuve le Compte Administratif du budget de la ville de l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2017 VILLE**

LIBELLÉS	Investissement		Fonctionnement		Total général	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
RÉSULTATS N-1	-	1 387 626,24	2 537 760,29	-	2 537 760,29	1 387 626,24
OPÉRATION DE L'EXERCICE	10 944 472,78	9 887 649,90	59 738 910,67	57 226 081,94	70 683 383,45	67 113 731,84
<b>TOTAUX</b>	<b>10 944 472,78</b>	<b>11 275 276,14</b>	<b>62 276 670,96</b>	<b>57 226 081,94</b>	<b>73 221 143,74</b>	<b>68 501 358,08</b>
<b>RÉSULTATS DE CIÔTURE</b>	<b>-</b>	<b>330 803,36</b>	<b>5 050 589,02</b>	<b>-</b>	<b>5 050 589,02</b>	<b>330 803,36</b>
RESTES A RÉALISER	1 623 421,00	2 178 221,91	-	-	1 623 421,00	2 178 221,91
TOTAUX CUMULÉS	1 623 421,00	2 509 025,27	5 050 589,02	-	6 674 010,02	2 509 025,27
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-</b>	<b>885 604,27</b>	<b>5 050 589,02</b>	<b>-</b>	<b>5 050 589,02</b>	<b>885 604,27</b>

Le conseil municipal,

Hors la présence de la Maire,  
À l'unanimité des membres présents et représentés,

approuve le Compte Administratif du budget annexe du théâtre de l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi :

### COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU THEATRE

LIBELLÉS	Investissement		Fonctionnement		Total général	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
RÉSULTATS N-1	-	-	63 076,76	-	63 076,76	-
OPÉRATION DE L'EXERCICE	-	-	293 577,43	292 238,75	293 577,43	292 238,75
<b>TOTAUX</b>	-	-	<b>356 654,19</b>	<b>292 238,75</b>	<b>356 654,19</b>	<b>292 238,75</b>
<b>RÉSULTATS DE CIÔTURE</b>	-	-	<b>64 415,44</b>	-	<b>64 415,44</b>	-

arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 10- M HENRY - Affectation du résultat de l'exercice 2017 - Budget principal et budget annexe du théâtre

Le conseil municipal,

Par 26 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) s'étant abstenus,

constate le résultat de fonctionnement et procède à l'affectation du résultat du compte administratif 2017 du budget principal, telle qu'indiquée ci-dessous :

#### I Résultat à affecter

Résultat comptable de fonctionnement de l'exercice 2017	2 512 828,73 €
+ Résultat antérieur reporté de fonctionnement	2 537 760,29 €
= Résultat cumulé de fonctionnement (résultat à affecter si >0) =	5 050 589,02 €

#### II Affectation

##### 1°) Affectation prioritaire : Couverture des déficits

Apurement du déficit d'investissement (affectation au 1068) 1 265 140,50 €

##### Détermination du déficit d'investissement :

Résultat d'investissement de l'exercice 2017	1 056 822,88 €
+ Résultat antérieur reporté d'investissement	- 1 387 626,24 €

Résultat avant reports (001)	- 330 803,36 €
- Solde des restes à réaliser reportés sur l'exercice 2017	- 554 800,91 €
= Résultat cumulé de la section d'investissement	= - 885 604,27 €

##### 2°) Affectation du solde :

- à la section de fonctionnement (report à nouveau 002)	3 564 152,33 €
- à la section d'investissement (réserves 1068)	1 486 436,69 €

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Constate et procède à l'affectation du résultat du compte administratif 2017 du budget annexe du théâtre vers le budget principal de la commune, telle qu'indiquée ci-dessous :

**I Résultat à affecter**

Résultat comptable de fonctionnement de l'exercice 2017	1 338,68 €
+ Résultat antérieur reporté de fonctionnement (si >0) +	63 076,76 €
= Résultat cumulé de fonctionnement (résultat à affecter si >0) =	64 415,44 €

**II Affectation du solde au budget principal de la commune**

- à la section de fonctionnement (report à nouveau 002)	64 415,44 €
---	-------------

Ces écritures seront inscrites au budget supplémentaire 2018 du budget principal.

Le solde du budget annexe du théâtre de 64 415,44 €, repris au budget principal de la commune, sera transféré au budget principal de l'établissement public territorial par un mandat à émettre.

**11- M HENRY - Utilisation des fonds versés en 2017 au titre de l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Cohésion Sociale (DSUCS) et utilisation des fonds versés en 2017 au titre du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF)**

Le conseil municipal,

prend acte de l'utilisation des fonds perçus en 2017 par la Commune au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS), telle qu'indiquée dans le tableau suivant :

**ANNEE 2017**  
**MONTANT DE LA DSUCS : 5 392 430 €**

**Nature des actions de développement social urbain**

Actions de développement social urbain mises en oeuvre	Localisation	Financement				
		DSU	Budget communal	Autres ressources	Montant global	Part relative de la DSUCS
<b>LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL:</b>						
crèche	centre ville	324 906 €	181 105 €	422 293 €	928 304 €	35%
salles de sports (piscine)	différents quartiers	290 674 €	352 176 €	83 834 €	726 684 €	40%
jeunesse	différents quartiers	570 621 €	481 072 €	374 860 €	1 426 553 €	40%
classes regroupées	différents quartiers	2 643 631 €	97 429 €	1 170 073 €	3 911 133 €	68%
mission locale	différents quartiers	25 800 €	60 200 €		86 000 €	30%
théâtre	différents quartiers	222 323 €	333 485 €		555 808 €	40%
bibliothèques	différents quartiers	219 635 €	328 236 €	1 217 €	549 088 €	40%
CCAS	différents quartiers	521 320 €	781 980 €		1 303 300 €	40%
subvention aux associations	différents quartiers	197 223 €	295 834 €		493 057 €	40%
conservatoire	différents quartiers	376 296 €	463 671 €	100 774 €	940 741 €	40%
<b>TOTAL</b>		<b>5 392 430 €</b>	<b>3 375 187 €</b>	<b>2 153 051 €</b>	<b>10 920 668 €</b>	<b>49%</b>

prend acte de l'utilisation des fonds perçus en 2017 par la Ville au titre du Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Île-de-France, telle qu'indiquée dans le tableau suivant:

Domaine d'intervention (santé, social, sportif, culturel, éducatif, logement, ...)	Montant Total en €		Dont F.S.R.I.F.	%
	Equipement	Fonctionnement		
<b>Secteur Enfance-Jeunesse</b>				
Fonctionnement des centres de loisirs (fonction 421)		4 525 080	1 131 270	25%
<b>Secteur Culturel</b>				
Conservatoire (fonction 311)		940 741	423 333	45%
Fonctionnement du centre culturel municipal (théâtre - fonction 313)		555 808	250 114	45%
Fonctionnement des médiathèques et renouvellement du fonds documentaire		549 088	247 090	45%
<b>Sports</b>				
Fonctionnement de la piscine (fonction 413)		726 684	327 008	45%
<b>Solidarité et santé</b>				
Subvention communale versée au Centre Communal d'Action Sociale (Article 657362)		1 303 300	608 659	40%
Centre médiacal de Santé H. Dret (fonction 511)		1 089 441	544 721	50%
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>9 690 142,00</b>	<b>3 532 195</b>	<b>36%</b>

## 12- M HENRY - Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Le conseil municipal,

Par 26 voix pour,  
Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) s'étant abstenus,

approuve la modification des autorisations de programme relatives au pôle administratif, au groupe scolaire Anne Sylvestre et à la Médiathèque Jean Ferrat comme suit :

**Crédits prévisionnels du Budget exercice 2017 et du budget primitif 2018 :**

	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL
GROUPE SCOLAIRE A. SYLVESTRE	5 029 611,82	3 844 141,91	368 000,00	132 000,00				9 373 753,73
MEDIATHEQUE JEAN FERRAT	163 400,00	432 000,00	2 198 600,00	1 096 000,00				3 890 000,00
ECOLE PAUL BERT			680 000,00	410 000,00	1 860 000,00	3 800 000,00	335 000,00	7 085 000,00
PÔLE ADMINISTRATIF			3 540 100,00	3 024 000,00	995 900,00			7 560 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 193 011,82</b>	<b>4 276 141,91</b>	<b>6 786 700,00</b>	<b>4 662 000,00</b>	<b>2 855 900,00</b>	<b>3 800 000,00</b>	<b>335 000,00</b>	<b>27 908 753,73</b>

décide que les modifications des crédits de paiement des opérations précitées seront inscrites au budget supplémentaire de 2018 de la commune de la manière suivante :

- Groupe scolaire Anne Sylvestre 158 062,54 €
- Médiathèque Jean Ferrat 497 888,64 €
- Pôle Administratif 1 512 000,00 €
- École Paul Bert 22 170,00 €

Le tableau des AP/CP réactualisé sera le suivant pour l'exercice 2018

	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL
GROUPE SCOLAIRE A. SYLVESTRE	5 029 611,82	3 844 141,91	209 937,46	290 062,54				9 373 753,73
MEDIATHEQUE JEAN FERRAT	163 400,00	432 000,00	1 700 711,36	1 593 888,64				3 890 000,00
ECOLE PAUL BERT			76 574,12	432 170,00	1 860 000,00	3 800 000,00	916 255,88	7 085 000,00
PÔLE ADMINISTRATIF			7 788,00	4 536 000,00	3 016 212,00			7 560 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 193 011,82</b>	<b>4 276 141,91</b>	<b>1 995 010,94</b>	<b>6 852 121,18</b>	<b>4 876 212,00</b>	<b>3 800 000,00</b>	<b>916 255,88</b>	<b>27 908 753,73</b>

**13- M HENRY - Budget supplémentaire 2018**

Le conseil municipal,

Par 26 voix pour,  
 Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) s'étant abstenus,

approuve le budget supplémentaire de l'année 2018 équilibré en fonctionnement et en investissement comme suit :

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 3 919 877,77 €  
 Recettes : 3 919 877,77 €

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 4 271 094,41 €

Recettes : 4 271 094,41 €

**14- M HENRY - Fixation des tarifs municipaux**

Le conseil municipal,

Par 31 voix pour,

Birol BIYIK ayant voté contre,

fixe, conformément aux tableaux annexés à la délibération, les tarifs et redevances des services communaux.

**15- M HENRY - Remise gracieuse en faveur du régisseur de la régie de recettes de stationnement**

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

accorde une remise gracieuse au régisseur, Isabelle FEYSSAGUET, de la régie de recettes du stationnement payant pour un montant de 651.48 €.

**16- M PILATTE - Attribution de subventions exceptionnelles aux associations dans le cadre de nouveaux projets au cours de l'année**

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

décide du versement de subventions exceptionnelles aux associations comme suit :

- 3 310 € pour l'association TEAM 94 CYCLING
- 750 € pour l'association ASV CYCLISME

dit que les dépenses correspondantes sont imputées au budget de l'exercice considéré.

**17- M HENRY - Approbation de l'avenant n° 1 au lot n°1 du marché d'achat et de livraison de carburants**

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

approuve le projet d'avenant n° 1 de prolongation du marché d'achat et de livraison de carburants avec la société DELOSTAL et THIBAULT – 5 rue Saint Guillaume – 92400 COURBEVOIE, jusqu'au 31 décembre 2018, ce qui représente une augmentation de 10,00 % du montant initial du marché.

autorise la Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document administratif, y afférent,

dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de l'exercice considéré.

**18- M HENRY - Accord cadre pour les prestations d'élagage et d'entretien du patrimoine arboricole : autorisation de lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert européen et de signature de l'accord cadre correspondant.**

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

autorise la Maire à lancer la procédure d'Appel d'Offres Ouvert européen pour les prestations d'élagage et d'entretien du patrimoine arboricole et à signer l'accord cadre avec la société qui sera déclarée attributaire par la Commission d'Appel d'Offres.

autorise la Maire à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers y afférents.

dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice considéré.

**19- M HENRY - Approbation de l'avenant n°1 au lot n°4 du marché de fourniture de matériel, matériaux et produits divers d'électricité, peinture, vitrerie et revêtements de sol nécessaires aux services municipaux du bâtiment**

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

approuve le projet d'avenant n°1 au lot n°4 « fourniture et livraison de peinture et de matériel associé » du marché à bons de commande pour la fourniture et livraison de peinture, vitrerie, revêtements de sols et muraux pour le centre technique bâtiment avec la société DECOSPHERE sans que cet avenant n'emporte modification du montant initial du marché ni de sa durée.

autorise la Maire à signer l'avenant n° 1 précité ainsi que tous les documents administratifs techniques et financiers y afférents.

dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice considéré.

**Personnel**

**20- M JONCRET – Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

Le conseil municipal,

Par 29 voix pour,

Birol BIYIK et Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) s'étant abstenus,

décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, comme suit :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	47	-1	46
Rédacteurs à temps complet	13	+ 2	15
Attaché à temps complet	27	+ 3	30
Adjoint technique à temps complet	260	- 2	258
Ingénieur à temps complet	13	+ 2	15
Ingénieur principal à temps complet	4	- 1	3
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	16	- 1	15
Animateur à temps complet	10	+ 1	11
Psychologue de classe normale à temps non complet 4h00	1	- 1	0
Psychologue de classe normale à temps non complet 6h25	0	+ 1	1
<b>TOTAL</b>	<b>391</b>	<b>- 6</b>	<b>+ 9</b> <b>394</b>

dit que les effectifs sont fixés au 1er juillet 2018.

dit que les dépenses afférentes à la présente décision seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.

**21- M JONCRET - Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique paritaire**

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

fixe à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel.

décide le maintien du paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, soit 6 représentants.

dit que chaque liste comprendra un nombre de femmes et d'hommes correspondant aux parts respectives de femmes et d'hommes représentés au sein du comité technique.

décide le recueil, par le comité technique paritaire, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.

**22- M JONCRET - Ouverture de postes existants au recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984**

Le conseil municipal,

Par 26 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT et Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) ayant voté contre,

**Article 1 :** Décide l'ouverture au recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 des 15 postes suivants :

✓ Pôle Ville Durable :

- un.e directeur.rice du pôle
- un.e chargé.e de mission risques naturels et technologiques

✓ Pôle Ville Accueillante :

- un.e directeur.rice jeunesse et sport
- un.e responsable du service santé

✓ Direction de la communication relations publiques et vie associative :

- un.e graphiste

✓ Pôle Ville Dynamique :

- un.e directeur.rice de la culture

✓ Pôle Ville Citoyenne :

- un.e chef.fe de projet politique de la ville
- un.e chargé.e de mission mobilité / développement durable
- un.e directeur.rice vie des quartiers
- un.e chargé.e de mission marchés forains
- un.e directeur.rice du développement local
- un.e responsable du service projets urbains
- un.e chargé.e de mission Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
- un.e chargé.e d'observation

✓ Direction des ressources humaines

- un.e responsable emplois compétences

dit que ces postes, précédemment inscrits au tableau des effectifs, seront ouverts au recrutement selon les niveaux de recrutement et de rémunération indiqués dans le tableau annexé à la délibération.

**23- M JONCRET - Autorisation de recours au service civique**

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

décide de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

autorise la Maire à solliciter l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale pour accueillir des volontaires.

autorise la Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et tout document s'y rapportant.

autorise la Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité complémentaire fixée à 7.43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, soit 107.58 € par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

dit que les dépenses afférentes seront imputées au budget de l'exercice considéré.

## **24- M JONCRET - Organisation du temps de travail des agents du fait de la réforme des rythmes scolaires**

Le conseil municipal,

Par 29 voix pour,  
Mohamed BEN YAKHLEF et Julia MORO ayant voté contre,  
Nadia BEN MOUSSA n'ayant pas pris part au vote,

abroge l'article 2 de la délibération n° 01.11.2 du 20 décembre 2001, relative à l'aménagement et réduction du temps de travail.

adopte le principe de l'annualisation du temps de travail pour les ATSEM à temps complet et les animateurs périscolaires et extrascolaires à temps non complet de 22 heures hebdomadaires.

Les principes de l'annualisation sont les suivants :

- Le calendrier de l'annualisation est celui de l'année scolaire. L'annualisation est articulée autour de trois temps : le temps scolaire, le temps des congés scolaires, les temps de réunions/manifestations Ville/formations.
- La répartition hebdomadaire du temps de travail selon les périodes est soumise au Comité technique.
- L'emploi du temps identifie les plages de travail, les plages de repos compensateur, et les plages de congés annuels.
- Chaque agent dispose d'un emploi du temps annuel signé par son responsable hiérarchique, visé de lui-même, dont un exemplaire est remis à la direction des ressources humaines.
- Les heures supplémentaires ou complémentaires sont réalisées à la demande de la collectivité, en plus des heures prévues au planning annuel. Elles sont décomptées en fin d'année scolaire. Les heures réalisées au-delà du nombre d'heures annuelles préalablement défini sont considérées comme heures supplémentaires à récupérer ou à payer.

Pour les ATSEM, le cycle est ainsi défini :

- Temps scolaire : 36 semaines de 37h30 par an ;
- Temps congés scolaires : 6 semaines de 32h30 par an ;
- Temps de réunions/manifestations Ville/formations : 20 heures par an ;
- Borne hebdomadaire : du lundi au vendredi.

Pour les animateurs périscolaires et extrascolaires à temps non complet de 22 heures hebdomadaires :

- Temps scolaire : 36 semaines de 22 heures par an ;
- Temps congés scolaires : 16 semaines de 40 heures par an ;
- Temps de réunions/manifestations Ville/formations : 27 heures par an ;
- Borne hebdomadaire : du lundi au vendredi.

## ENFANCE, PETITE ENFANCE ET EDUCATION

### Education

#### **25- Mme DEBBACHE – Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires**

Le conseil municipal,

Par 29 voix pour,  
Mohamed BEN YAKHLEF et Julia MORO s'étant abstenus,  
Nadia BEN MOUSSA n'ayant pas pris part au vote,

approuve le règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires ci-annexé qui intègre les modifications d'horaires suivantes :

Pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- L'accueil du matin sera assuré de 7h à 8h20 (précédemment de 7h à 8h50)
- L'accueil du soir en maternelle sera assuré de 16h30 à 19h (précédemment de 16h15 à 19h)
- L'accueil du soir en élémentaire sera assuré de 18h à 19h (précédemment de 17h45 à 19h).

Pour les mercredis : l'accueil est assuré de 7h à 19h (précédemment de 12h à 19h).

précise que ce règlement intérieur sera communiqué à toutes les familles lors de l'inscription des enfants aux accueils périscolaires et extrascolaires et devra être signé par ces dernières.

dit que ce règlement entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

## VOEUX

### **• Vœu pour le droit au logement pour tous présenté par la majorité municipale**

Le conseil municipal,

Par 26 voix pour,  
Michel FAÏSSE ayant voté contre,  
Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) s'étant abstenus,  
Birol BIYIK n'ayant pas pris part au vote,

s'oppose à toutes les mesures qui mettent à mal le logement social, en particulier le projet de loi ELAN et la réduction du loyer de solidarité,

demande la construction de 200 000 logements sociaux par an, en particulier dans les communes qui ne respectent pas la loi SRU,

défend la création d'un service public national et décentralisé du logement, de l'habitat et de la ville s'appuyant notamment sur un pôle public financier, un pôle public de la construction et une agence nationale foncière (pour compenser les surcoûts fonciers),

exige des politiques de droit commun qui soient enfin appliquées à égalité dans nos quartiers

et que sur la base du rapport Borloo, des pistes de réflexion qui y sont énoncées, s'ouvre un débat permettant de déboucher sur des propositions concrètes et urgentes.

• **Vœu contre l'accueil des cirques détenant des animaux sauvages présenté par le groupe « France insoumise citoyennes et citoyens »**

Le conseil municipal,

Par 31 voix pour,  
Birol BIYIK n'ayant pas pris part au vote,

s'associe aux autres collectivités locales qui refusent d'accueillir des cirques détenant des animaux sauvages.

• **Vœu sur la situation des Rohingyas présenté par le groupe « France insoumise citoyennes et citoyens »**

Le conseil municipal,

Par 21 voix pour,  
Guillaume POIRET (pour son compte et celui de Stéphanie ALEXANDRE), Bénédicte BOUSSON-JANEAU (pour son compte et celui de Laurent DUTHEIL), Marema GAYE (pour son compte et celui de Charles KNOPFER), Birol BIYIK, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, et Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) n'ayant pas pris part au vote,

Réaffirme que tous les êtres humains naissent libres et égaux en droits et en dignité, et que toute vie est également sacrée ;

Refuse les pièges tendus par celles et ceux qui voient dans ce conflit un outil de division entre les peuples ;

Exprime son engagement total et sans faille en faveur de la paix et de toutes les initiatives qui peuvent y concourir ;

Dénonce les agissements répétés de l'État et de l'armée birmane qui constituent autant de violations caractérisées de la Charte des Nations Unies et des normes juridiques qui en découlent, exercées en toute impunité du fait de la complaisance de la communauté internationale ;

Considère que la paix ne peut se construire que dans le respect du droit international et des résolutions de l'ONU ;

Estime qu'à cet égard le Conseil de Sécurité des Nations Unies doit veiller à garantir la sécurité du peuple Rohingya, ainsi que de toutes les minorités qui (sur-) vivent en Birmanie, et à faire respecter l'ensemble de leurs droits, notamment les plus fondamentaux et inaliénables des Droits de l'Homme.

Dénonce le silence complice de la Prix Nobel Aung San Suu Kyi et demande à l'académie norvégienne de lui retirer ce prix;

Dénonce l'inacceptable décision, en Avril 2013, de levée des sanctions économiques européennes qui pesaient sur le régime birman, suite à la cessation de l'assignation à

résidence de Me Suu Kyi, alors-même que les persécutions et massacres réguliers perpétrés à l'encontre de certaines minorités du pays, et notamment de la minorité Rohingya, étaient connus de tous.

#### Exige en conséquence

- L'envoi immédiat d'une force internationale de protection ;
- La réouverture immédiate de l'état birman d'Arakan (Rakhine State) aux ONG et observateurs indépendants ;
- L'abrogation de la Loi de 1982 sur la Citoyenneté, qui a déchu les Rohingyas de leur nationalité birmane ;
- La reconnaissance des droits des minorités et l'application du Droit International afin de permettre la coexistence pacifique entre les différentes ethnies birmanes ;
- Exige de l'Union Européenne qu'elle s'engage à faire appliquer ces orientations avec un échéancier contraignant prévoyant des sanctions progressives contre la Birmanie si celle-ci ne s'y conforme pas, à l'image de celles prises à l'encontre de la Russie concernant sa politique en Ukraine ;
- Exige que la France fasse pression sur la junte militaire Birmane et fasse tout ce qui est en son pouvoir afin de parvenir à l'arrêt de ces massacres ;

Par ce vœu, nous condamnons aussi la Chine, ce n'est une révélation pour personne, les droits humains sont continuellement bafoués en Chine, l'actualité nous le rappelle régulièrement. D'après les rapports d'Amnesty International, dont le travail ne saurait être mis en cause, un nombre croissant d'avocats et de journalistes ont été harcelés, arrêtés et emprisonnés cette année.

Les minorités culturelles (Tibétains, Ouïghours, Turkmènes, Mongols...) sont fortement exposées au risque de torture ou d'autres formes de mauvais traitements, et privés de leurs droits fondamentaux.

Par conséquence, nous demandons à la France, d'intervenir auprès de l'ONU pour faire valoir les droits fondamentaux des minorités en Chine.

- S'associe aux actions humanitaires menées par les associations humanitaires, qui interviennent sans relâche pour dispenser aide médicale, matérielle et psychologique aux victimes, au nombre desquelles figurent des centaines de milliers d'enfants, orphelins, blessés, traumatisés et éprouvés par plusieurs années de persécutions systématiques, de privations de droits et de vagues régulières d'agressions physiques et sexuelles, d'expropriations, d'enfermements arbitraires et d'assassinats.

\*\*\*

Fin de séance à 22h30

